

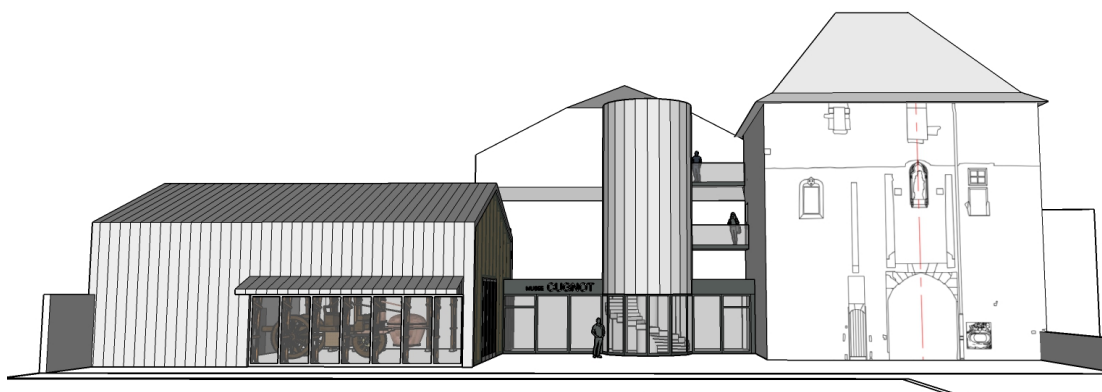
Construction d'un espace culturel et touristique dédié au Fardier de Cugnot à VOID-VACON - 55190

Maîtrise d'ouvrage

| | | |
|------------------|------------------------------|---------------------------------------|
| Maître d'ouvrage | Commune de VOID-VACON | 13 Rue Notre Dame 55190 VOID-VACON |
|------------------|------------------------------|---------------------------------------|

Maîtrise d'œuvre

| | | | |
|--------------------|---|--|----------------|
| Architectes | Julien DEFER Frédéric LEMARQUIS Agnès RIES | 49 Boulevard Poincaré 55000 BAR LE DUC | 03 29 77 18 73 |
| Bureaux d'études | SIGMA | 8 rue des Epinettes 88000 EPINAL | 03 29 38 22 60 |
| | EOLE | 8 rue Pierre Jacobi 54210 SAINT NICOLAS DE PORT | 03 83 18 07 32 |
| Bureau de contrôle | DEKRA | 10 rue de Saulnois 54520 LAXOU | 03 83 96 80 77 |
| C.S.P.S. | CJ BOUVIER | 3 Puit Robinot 55200 COMMERCY | 06 07 16 41 19 |



PHASE

- ESQ.
- APS
- APD
- PC
- PRO
- ACT
- VISA
- DET
- DOE

CCTP LOT 10

Menuiseries bois intérieures et extérieures

| | | |
|--|------------|---------------------|
| | MODIFIE le | DATE |
| | | octobre-2019 |
| | | |
| | | |

| | |
|---|----------|
| CHAPITRE I – GENERALITES | 4 |
| 1. OBJET | 3 |
| 2. CONSISTANCE DES TRAVAUX | 3 |
| 3 . DISPOSITIONS GENERALES – CCTP COMMUN A TOUS LES CORPS D'ETAT | 3 |
| 4 . CONDITIONS PREALABLES AU DEMARRAGE DES TRAVAUX..... | 3 |
| 4.1. <i>Approbation sur plans et établissement du planning détaillé</i> | 3 |
| 4.2. <i>Approbation des échantillons</i> | 3 |
| 4.3. <i>Conformité à la réglementation incendie : RAPPEL</i> | 3 |
| CHAPITRE II - CLAUSES GÉNÉRALES PROPRES AU PRÉSENT LOT. | 5 |
| 1. REGLEMENTATIONS PARTICULIERES | 5 |
| 2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES | 5 |
| 2.1. <i>Nature et qualité des bois et accessoires</i> | 5 |
| 2.2. <i>Traitement de surface des pièces métalliques</i> | 5 |
| 2.3 <i>Qualité des ouvrages</i> | 5 |
| 2.4. <i>Règles de mise en œuvre</i> | 6 |
| 2.5. <i>Tolérance de pose</i> | 7 |
| 3 - RELATIONS AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT..... | 7 |
| CHAPITRE II - DESCRIPTION DES OUVRAGES..... | 8 |
| 1 – BLOCS PORTES DE DISTRIBUTION STANDARD..... | 8 |
| 2 – PORTES PLEINES ISOLEES..... | 8 |
| 3 – PLANCHER EN BOIS DEBOUT | 9 |
| 4. NEZ DE MARCHES | 9 |
| 5. CAISSON CACHE-TUYAU..... | 9 |
| 6. HABILLAGE SOUS FACE DE AUVENT..... | 9 |
| 7 - BANQUE D'ACCUEIL..... | 9 |
| 8. EQUIPEMENTS SANITAIRES..... | 9 |
| 9 – PLAFOND BOIS FIXE..... | 10 |
| 10 – ORGANIGRAMME..... | 10 |
| 11. PORTE EXTERIEURES PLEINES. | 10 |
| 12. CROISEES EXTERIEURES BOIS..... | 11 |
| 13. VOLET EXTERIEUR PLEIN..... | 12 |
| 14. VOLET EXTERIEUR AJOURE..... | 12 |
| 15. RESTAURATION DE GOTHIQUE..... | 13 |
| 16. PARQUET..... | 13 |
| 17. VITRIFICATION DE PARQUET. | 14 |
| 18. PAROI AJOUREE..... | 14 |
| 19. GARDE-CORPS..... | 15 |

CHAPITRE I - GENERALITES

1. OBJET

Le présent document a pour objet de définir les conditions d'exécution et l'étendue des travaux du lot **MENUISERIES BOIS** dans le cadre de l'opération :

Construction d'un espace culturel et touristique dédié au Fardier de CUGNOT pour le compte de la Communes de VOID.

La nature et la consistance des travaux à exécuter et des fournitures à prévoir sont définies par le présent document et par les plans d'architecte.

2. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les prestations du présent entrepreneur comprennent :

- l'amenée, la mise en place, la maintenance et le repli en fin de travaux des installations du chantier la fourniture, transport et mise en œuvre de tous les matériaux, produits et composants de construction nécessaires à la réalisation parfaite et complète de tous les ouvrages de son marché
- La fourniture, fabrication et pose de tous les ouvrages de menuiseries bois extérieures et intérieures intérieures selon indications de position comprises toutes façons et fournitures diverses
- La fourniture et pose des petits équipements et mobilier selon CCTP.

Les travaux comprennent également tous les travaux accessoires quels qu'ils soient, nécessaires à la finition parfaite et complète de l'ouvrage.

3 . DISPOSITIONS GENERALES – CCTP COMMUN A TOUS LES CORPS D'ETAT

Les dispositions générales communes à tous les corps d'état sont définies dans le CCTP 00 qui a pour objectif de présenter l'opération et d'en définir les contraintes spécifiques communes à tous les corps d'état.

Il complète les cahiers des clauses techniques particulières de chaque corps d'état .
L'ensemble de ces 2 documents, même matériellement dissociés, constitue un ensemble et forme le C.C.T.P. contractuel.

4 . CONDITIONS PREALABLES AU DEMARRAGE DES TRAVAUX

4.1. Approbation sur plans et établissement du planning détaillé

Il est rappelé que l'équipe de maîtrise d'œuvre n'a pas à sa charge pas la mission ETUDE D'EXECUTION.
Dans les 3 semaines suivant la signature des marchés, l'entreprise devra fournir ses temps d'exécution, délai d'approvisionnement, temps de pose et de finition, ainsi que les plans de réservations et de fabrication.

4.2. Approbation des échantillons

L'entrepreneur devra s'assurer que les différents produits proposés conviennent parfaitement à l'emploi envisagé, en fonction de la nature et de l'état des supports dont il aura une parfaite connaissance, ainsi que des conditions climatiques ou autres, particulières au chantier.

Il devra faire, le cas échéant, et par écrit au maître d'œuvre, toutes les remarques et sujétions nécessaires, avec toutes justifications à l'appui.

4.3. Conformité à la réglementation incendie : RAPPEL

L'entrepreneur devra en temps utile, s'assurer que tous les matériaux et matériels ainsi que leur mise en œuvre répondent à la dite réglementation pour la catégorie dans laquelle est classé le présent projet .

| |
|--|
| <p>Le présent projet est classé en bâtiment recevant du public ERP - de type Y - 5^{ème} catégorie -</p> |
|--|

A toute demande du maître d'œuvre, l'entrepreneur sera tenu de fournir sous 8 jours, les PV de réaction au feu établis par le CSTB ou par tout autre organisme agréé.

CHAPITRE II - CLAUSES GÉNÉRALES PROPRES AU PRÉSENT LOT.

1. REGLEMENTATIONS PARTICULIERES

| | |
|-------------|---|
| DTU 36 -1-2 | Travaux de menuiseries bois |
| DTU 39 -1/4 | Travaux de vitrerie et miroiterie |
| DTU 51 -3 | Planchers en bois et panneaux dérivés en bois |

2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

2.1. Nature et qualité des bois et accessoires

Les bois devront avoir une résistance mécanique suffisante pour assurer durablement leur fonction. Les dimensions figurant sur les documents graphiques et le présent C.C.T.P. sont données à titre indicatif. Elles devront être confirmées par l'Entrepreneur avant tout début de chantier. Le dimensionnement définitif des ouvrages et toutes ses conséquences restent sous la responsabilité de l'Entrepreneur.

Traitement des bois. :

Tous les bois neufs mis en œuvre, hors chêne, seront traités insecticide et fongicide d'usine, suivant la réglementation en vigueur (norme NF B 50 100). Les produits utilisés devront répondre aux normes NFT 72.052 et suivantes ainsi qu'au cahier 104 du CTB.

Disposition particulière : la valeur de cette prestation est réputée incluse dans les prix unitaires du présent lot.

Bois massifs

Les bois à employer pour l'exécution des différents ouvrages devront correspondre aux classements d'aspect des Normes NF .B 53.501 - B.53.502 - B 53.503 - B 54.170 .

La quincaillerie et les serrures seront de premier choix et devront répondre aux normes de qualité exigées par le label NF P 26- 501

Tous les bois destinés à rester apparents ou vernis seront soigneusement rabotés. Aucune dissimulation de défaut par emploi de "pâte" à bois ne sera admise.

Toutes les menuiseries destinées à être peintes recevront, avant pose, une couche d'impression à la charge du présent lot , sauf précision spécifique sur le présent CCTP .

Panneaux de particules

Ils devront provenir d'une fabrication sous label NF CTBH et devront présenter une bonne aptitude au placage.

Les panneaux mélaminés seront de première qualité et choisis dans une gamme possédant des bandes de placage de chant et des stratifiés coordonnés qui sera soumise à l'approbation du maître d'œuvre.

Les stratifiés seront de première qualité et devront rester protégés jusqu'au nettoyage final avant réception. Tout panneau de particules recevant un placage le sera sur ces deux faces.

Les quincailleries et organes de fixations seront traités contre la corrosion et seront non apparents.

Panneaux de contreplaqués et médium

Ils devront bénéficier d'un label NF CTBX.

2.2. Traitement de surface des pièces métalliques

Acier :

Tous les accessoires de fixation (équerres, pattes...) seront protégés de l'oxydation par galvanisation au trempé après usinage des pièces.

Aluminium :

Les pièces en aluminium seront protégées par anodisation, anodique incolore classe 15.

2.3 Qualité des ouvrages

2.3.1 Huisseries et bâti bois

Les parements visibles seront affleurés et poncés, les rives seront droites et sans épaufrures. Il est interdit de dissimuler les défauts d'assemblage ou ceux du bois, notamment au moyen de cales ou de mastic.

Les vis et clous de fixation seront enfoncés pour permettre le rebouchage par le peintre. Les parties démontables seront maintenues par des vis à cuvette.

2.3.2 Portes intérieures

Elles seront conformes aux spécifications des normes NF.

Elles devront répondre au degré d'isolement au feu précisé au chapitre III- Description des ouvrages ou requis par le bureau de contrôle.

Les procès verbaux d'isolement au feu devront être fournis par l'entrepreneur ainsi que les attestations de pose correspondant.

2.3.3 Menuiseries extérieures

Les menuiseries seront pourvues de simple ou double vitrage isolant suivant leur localisation.

Les vitrages seront transparents.

Les menuiseries posséderont un classement A3 EE VE.

La prestation comprendra la fourniture et mise en œuvre de joint compressible périphérique avant pose, et toutes sujétions de mise en œuvre et tous accessoires de pose.

Le cas échéant, les menuiseries neuves seront posées après mise en œuvre de fausses tapées extérieures à la charge du présent lot, permettant de compenser les faux aplombs des maçonneries. Les fausses tapées seront fixées à l'extérieur des dormants et ajustées en sifflet sur place de telle sorte que l'espace libre entre la menuiserie et la maçonnerie soit intégralement comblé lors de l'expansion des joints imprégnés pré-comprimés. Ceci sur la périphérie des menuiseries pour en assurer une parfaite étanchéité.

Les calfeutrements seront réalisés avec des mastics élastomères F 25 E de teinte proche de la pierre des maçonneries.

Toutes les menuiseries seront fabriquées suivant les plans de détail de l'Architecte, les études de résistance restant à la charge de l'Entrepreneur.

Toutes les modifications de section seront préalablement soumises à l'Architecte pour confirmation, avant fabrication.

Elles recevront une couche d'impression et deux couches de peinture en atelier, RAL à déterminer.

Les dormant des pièces sèches seront munis de grille de ventilation en partie haute, à la charge du présent lot, pour permettre la ventilation des locaux. Les modèles de grilles seront soumis à l'approbation de l'Architecte avant mise en œuvre.

La mousse polyuréthane et le silicone sont interdits pour les opération de pose des menuiseries.

2.4. Règles de mise en œuvre

2.4.1 Approvisionnement et stockage

Le déchargement et la manutention des divers éléments de menuiserie devront s'effectuer dans les meilleures conditions pour éviter :

- Toute déformation permanente qui nuirait au bon fonctionnement des parties mobiles,
- Toute dégradation affectant la résistance à la corrosion du matériau et l'aspect des ouvrages.

Le stockage devra se faire dans des locaux à l'abri des intempéries et suffisamment ventilés, pour éviter l'altération des bois. Les bois destinés à être peints auront reçu préalablement une couche d'impression en atelier sur toutes les faces. De même les profilés métalliques seront protégés de façon durable contre la corrosion, avant la pose.

2.4.2 Traçage

Le tracé des cloisons (plâtrerie) devront être exécutés et les locaux mis à disposition dégagés de tous matériaux et gravois.

Avant pose des ensembles bloc-portes, huisserie, châssis ... le menuisier sera tenu d'effectuer leurs tracés au sol.

Toutes les portes seront repérées avec leurs huisseries ou bâtis (repères ineffaçable) de façon à replacer chaque battant dans l'huisserie ou bâti pour lequel il a été ajusté.

2.4.3 Pose

La pose des ouvrages ne pourra être entreprise que lorsque les travaux seront suffisamment avancés et les lieux d'intervention protégés contre les eaux pour éviter les risques de déplacements et de déformation des éléments mis en œuvre.

Les angles des huisseries et bâtis bois seront protégés contre les chocs éventuels par des liteaux ou baguettes, mis en place au moment de la pose de chaque élément.

Les huisseries seront posées par le lot plâtrerie sur indications du présent lot, au fur et à mesure de l'avancement des cloisons. Le présent lot doit la fourniture, l'ajustage, les pièces de maintien d'équerrage en temps utile pour permettre un avancement conforme du chantier.

2.4.4 Aplomb

Tous les ouvrages seront posés d'aplomb et de niveau, quelle que soit la forme, des sols, murs et plafonds.

Pour les ouvrages dont les portes seront posées avant l'exécution des revêtements de sols, une reprise de celles-ci sera effectuée en fin de chantier, pour ajustage en fonction des niveaux finis.

Dans le cas de murs hors d'aplomb, les crémaillères seront calées de façon à conserver le même écartement sur toute la hauteur des placards. Les panneaux démontables, en contreplaqué, seront fixés avec des vis à cuvettes.

2.4.5 Plans d'exécution , prototypes et échantillons

L'entrepreneur du présent lot devra fournir les échantillons des éléments de quincaillerie, de matériel et de matériaux qui lui seront demandés pour examen, et éventuellement pour confirmation des performances et de l'aspect par les Maîtres d'œuvre, d'ouvrage, ou le Bureau de Contrôle.

Ces prototypes seront demandés au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

2.4.6 Mesures de sécurité

L'Entrepreneur devra mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la protection des ouvrages situés dans le périmètre d'intervention des travaux, ou immédiatement contigus et en assurer l'efficacité durant toute la durée du chantier.

L'Entrepreneur devra mettre en œuvre tous les moyens nécessaires, tant humain que matériels, pour assurer le respect des législations, en matière de sécurité des personnes, des biens, d'hygiène et de signalisation, tant pour ce qui concerne la qualité des matériels utilisés, que pour leur installation, leur utilisation et leur entretien durant le chantier.

Tous les ouvrages mis en œuvre seront conformes aux règlements et législations en vigueur. Ils seront en parfait état.

2.5. Tolérance de pose

2.5.1.Tolérances de pose des menuiseries

L'entreprise devra avant exécution de ses travaux, vérifier soigneusement les cotes portées aux dessins et CCTP et s'assurer de leur concordance.

Elle sera responsable de toutes les erreurs non signalées, ainsi que des conséquences de toutes natures qu'elles entraîneraient.

L'écart maximal entre la position réelle de chacun des axes de la menuiserie et celle de chacun des axes théoriques des baies ne devra pas dépasser 1 cm.

La tolérance de pose des menuiseries intérieures devra être conforme aux prescriptions du D.T.U.

2.5.2 Tolérances de pose des huisseries

Les défauts de rectitude et d'aplomb des poteaux d' huisserie ou bâtis, tant sur le plan de la porte ou de l'élément de fermeture, que sur les plans verticaux perpendiculaires, ne doivent pas entraîner un écart de + 2 mm sous réserve que le parallélisme des poteaux en tous points soit respecté à 2 mm près sur tous les plans.

Les défauts de rectitude et de niveau de la traverse ne doivent pas excéder 2 mm pour le premier mètre et, sous un maximum de 4 mm, 1 mm par mètre supplémentaire.

2.5.3 Tolérances de jeu des ouvrants

L'entreprise devra, à ses frais, donner aux ouvrages de menuiserie les jeux, retouches, manipulations nécessaires à un parfait fonctionnement durant toute la période de garantie si besoin est, et notamment après l'exécution des peintures.

Durant la période de garantie, tous les éléments de quincaillerie reconnus défectueux seront remplacés par ses soins et à ses frais.

Quelle que soit la position d'ouverture, le jeu admissible sous les portes intérieures planes ou menuisées devra être compris entre 5 et 10 mm par rapport au sol fini. En tout état de causes, pour les portes à performances acoustiques renforcées, ce jeu sera strictement limité aux cotes fixées par le fabricant de sorte que le joint bas remplisse totalement sa fonction dans l'isolement phonique de l'ouvrage.

2.5.4 Calfeutrement

Toutes dispositions seront prises par l'entreprise pour assurer la jonction des menuiseries avec les ouvrages connexes .

3 - RELATIONS AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT

L'entrepreneur titulaire du présent lot est chargé de mettre au point le tableau des combinaisons en accord les lots METALLERIE - MENUISERIES EXTERIEURES et le Maître d'ouvrage, ainsi que la fourniture et pose des canons

CHAPITRE II - DESCRIPTION DES OUVRAGES

RAPPEL : L'entrepreneur devra avant toute exécution faire approuver ses plans d'exécution, de fabrication et détails d'exécution par le Maître d'œuvre .

RAPPEL : Pour établir son offre de prix, l'Entrepreneur devra se rendre sur place, afin d'apprécier l'importance et la nature des travaux à exécuter. Pour ce faire, il prendra contact avec le Maître d'Œuvre.

Toutes précautions seront prises lors des travaux pour préserver l'état de l'existant.
L'Entrepreneur sera tenu pour responsable des dégâts commis lors de son intervention.

A – TRAVAUX RELATIFS A LA CONSTRUCTION NEUVE DEDIEE AU FARDIER DE CUGNOT

GENERALITES BLOCS PORTES

Huisseries :

- . Huisseries métalliques à profil standard avec support de joint en fond de feuillure pour pose incorporée des cloisons en carreaux de plâtre exécutées par le lot plâtrerie ou murs en maçonneries, toutes épaisseurs confondues selon plan.
- . Chants plats de finitions à bords droits, rapportés sur chaque face.
- . Barres d'écartement au pied
- . Pattes à scellement pour fixation dans la maçonnerie ou la cloison.

Portes :

- . Bâti et renfort de serrure en bois rouge séché et étuvé
- . Ame en aggloméré avec parements en Isogil prépeint ou isolante selon cas
- . Epaisseur 40 mm ou 52mm selon cas, à recouvrement, hauteur 2,04 m de passage selon position
- . Joint phonique en fond de feuillure

Ferrage

- Sur vantail principal : serrure à larder - bec de cane, garniture double tubulaire en aluminium massif diamètre 18 avec extrémité replié vers la porte type "poignée d'écurie" **sur rosaces– Modèle à faire agréer par le maître d'œuvre** – Hauteur de pose accessible aux personnes handicapées (1,30m du sol maximum)
- Butée de porte en aluminium et butoir élastomère dans la même gamme que les poignées

1 – BLOCS PORTES DE DISTRIBUTION STANDARD

Porte simple standard

- Blocs portes à parements lisses prépeint. Vantail de 40mm d'épaisseur sur huisserie métallique à recouvrement, pour cloisons de 72mm d'épaisseur.
- Serrure à mortaiser, 3 paumelles , béquilles inox sur rosaces type "poignée d'écurie".
- Ferme-porte hydraulique à glissière .

Position : portes intérieures dans espace chauffé

1.1. Porte CF 1/2h de 0,93 x 2,04 m de passage avec serrure de condamnation et décondamnation sur organigramme pour porte local ménage

1.2. Porte isoplane de 0,93 x 2,04 m de passage avec serrure à condamnation et voyant par bouton pour portes sanitaires

1.3. Porte deux vantaux CF 1/2h de 1,40 x 2,04 m de passage avec serrure de condamnation pour placard technique de l'entrée

2 – PORTES PLEINES ISOLEES

Porte intérieure tiercé de 1,43 x 2,04 de passage. **Porte isolante pour un coefficient de R=1,5W/K.M2** selon étude thermique et comprenant

- Cadre dormant métallique avec joints d'étanchéité en fond de feuillure , pose à recouvrement pour mur de 340mm d'épaisseur
- Porte tiercé, vantaux à recouvrement d'épaisseur 52 mm avec âme isolante et parements bois pré-peint

- Serrure à mortaiser , 3 paumelles, béquilles inox sur rosaces type poignée d'écurie avec condamnation par cylindre sur organigramme.
- Crémone à levier sur semi-fixe et butées de porte

Position : portes d'accès; sanitaires, bureau et local ventilation

3 – PLANCHER EN BOIS DEBOUT

Réalisation d'un plancher en bois destiné à recevoir le fardier. Il sera constitué de :

- Une grille en fers plats en métal brut de 5 x 100mm formant une maille de 400x400mm, à incorporer dans la réservation du maçon de dimensions totales 8,40 x 6,00m.
- Remplissage par des pavés en bois debout raboté de 100x100x100mm en chêne, ajustés dans les mailles 400x400.

Position : zone de stationnement du fardier dans l'espace scéno.

4. NEZ DE MARCHES

Fourniture et pose de profils en aluminium en équerre de 45x45mm avec une aile striée anti-dérapant. Fixation par vis inox tous les 20cm, pose sur nez de marche en béton du maçon. Longueur environ 150cm centrée sur la marche

Position : marches de l'escalier hélicoïdal en béton compris sur paliers

5. CAISSON CACHE-TUYAU

Caisson cache tuyau CF 1/2h 2 faces constitué d'une ossature en bois massif, habillage en panneaux mélaminé de 19mm d'épaisseur maintenus par vis à cuvette.

Position : caisson de ventilation dans le bureau

6. HABILLAGE SOUS FACE DE AUVENT

Il sera réalisé en planches de mélèze de 19mm d'épaisseur et 100mm de large , finition rabotée. Elles seront fixées sur l'ossature de charpente, compris toutes sujétions de parfaite finition

Position : sous auvent extérieur du hall d'exposition

7 - BANQUE D'ACCUEIL

Fourniture et pose d'un meuble menuisé de dimensions 3,15m long x 0,40 m profondeur x 1,15m haut , avec finition en stratifié deux faces avec chants plaqués et comprenant :

- Bâti métallique fixé au sol support de la banque
- Enveloppe du meuble sur socle formant plinthe composé d'une façade, 2 côtés, 5 séparations et d'un plateau supérieur, avec tablette repose sac coté clientèle en bois massif verni
- Jeux de 5 portes avec aménagement de chaque volume par 2 tablettes intérieures réglables + 2 tiroirs - L'ensemble fermera à clé unique.
- Manœuvre des portes par poignée fil en inox. Modèle à faire agréer
- Portillon latéral constitué d'une tablette relevable et servant de banque PMR
- Revêtement de finition toutes faces vues y compris chants en stratifié de type FORMICA ou POLIREY ou équivalent. Teinte au choix du MOE dans toutes les gammes
- Classement de réaction au feu des éléments : M3

Position : dans hall d'accueil

8. EQUIPEMENTS SANITAIRES

Fournitures et pose de petits équipements mobilier, pose conformes aux règles d'accessibilité PMR

8.1. Patère murale des sanitaires

Patère simple de 145mm de haut en INOX brillant
Ref. 101 P de chez DELABIE ou équivalent à faire agréer

8.2. Distributeur papier toilette

Distributeur pour rouleaux grande longueur en INOX poli brillant, fermeture à clé, avec contrôle de niveau
Ref.2911 de chez DELABIE ou équivalent à faire agréer

8.3. Ensemble brosse WC

Ensemble balai et pot à fixer au mur en INOX poli brillant
Ref. 448 et 448 bis de chez DELABIE ou équivalent à faire agréer

8.4. Essuie mains

Distributeur de papier essuie-mains de 400 feuilles en en INOX poli brillant avec serrure et contrôle de niveau
Ref. 6601 de chez DELABIE ou équivalent à faire agréer

8.5. Miroirs

Miroir rectangulaire 500x600 en INOX poli miroir, , renfort sur plaque PVC de 10mm, fixations invisibles
Ref. 3458 de chez DELABIE ou équivalent à faire agréer

9 – PLAFOND BOIS FIXE

Il sera réalisé un faux plafond à lattes fixes **de qualité M1** fixé sous plancher béton, composé de :

- lames de bois massif de 20mm d'épaisseur et 55mm de largeur finition rabotée à angles chanfreinés, et fixées verticalement de manière invisible à joints ouverts de 25mm pour un pas de 45mm et entre elles par.
- Fixation sur support spécial composée de rails , suspentes et clips

L'ensemble des pièces de bois sera traité autoclave pour assurer une qualité M1 – qualité B-S1-d0 impérativement.

Fiche technique du produit avec PV à proposer pour accord au maître d'œuvre AVANT exécution

Choix concepteur : système plafond GRILLE de chez DERAKO (Solid Wood Systems) – essence PIN D'EUROPE - ou équivalent à faire agréer

Position : faux plafond partiel du hall d'accueil.

10 – ORGANIGRAMME

Pour mémoire : L'établissement de l'organigramme est confié au lot 09 menuiseries extérieures compris la fourniture de tous les cylindres de toutes les portes du projet

L'entreprise du présent lot est chargée de lui communiquer l'ensemble de ses besoins

B – TRAVAUX RELATIFS A LA TOUR DE L'AUDIENCE

11. PORTE EXTERIEURES PLEINES.

Fourniture et pose de porte pleine à simple parement réalisée en atelier en chêne de second choix traité insecticide et fongicide, finition peinte 3 couches, suivant plans de détails de l'Architecte et plan d'exécution de l'entreprise validés par l'Architecte. Battants constitué de lames verticales à rainure et languette montées sur cadre bâti intérieur à traverses. Mise en œuvre sans barre de seuil. Ouvrant à âme pleine, parement extérieur constituée de planches de 24 mm fini. Le parement extérieur sera constitué de lames de +/- 17 à +/- 20 cm de large assemblées verticalement. Les lames seront légèrement chanfreinées à 45 % en face extérieure.

Mise en œuvre d'une plinthe filante de 30 x 190 biseauté formant jet d'eau en partie basse.

Portes sans cadre dormant. Ferrage par penture sur gonds scellés, serrure en applique, béquille, ou poignée double en fer patiné type fer forgé à l'ancienne, modèle à soumettre à l'accord de l'architecte. Toutes sujétions de mise en œuvre et tous accessoires de pose suivant plans de détails.

La prestation comprend la réalisation de trois couches de peinture microporeuse pour finition intérieure et extérieure.

Localisation :

- 2 Portes sur cadre pour entrée et sortie de l'ancien passage piéton.
- 1 Porte sur cadre pour accès local rez-de-chaussée depuis passage charretier.
- 1 Porte sur cadre pour entrée de la tourelle d'escalier.

Fourniture et pose de porte pleine à double parement réalisée en atelier en chêne de second choix traité insecticide et fongicide, finition peinte 3 couches, suivant plans de détails de l'Architecte et plan d'exécution de l'entreprise validés par l'Architecte. Battants constitué de lames extérieures verticales et de lames intérieures horizontales à rainure et languette assemblées par traverses continues à queue d'aronde noyées dans l'épaisseur du bois. Mise en œuvre sans barre de seuil. Ouvrant à âme pleine, parements constituée de planches d'épaisseur 16 mm fini et de +/- 17 à +/- 20 cm de large. Les lames seront légèrement chanfreinées à 45 % en face extérieure. Les lames d'extrémité tant horizontales que verticales auront une épaisseur 32 mm fini pour former un cadre à l'ensemble du battant.

Mise en œuvre d'une plinthe filante de 30 x 190 biseautée formant jet d'eau en partie basse.

Portes sans cadre dormant pour le second étage avec ferrage par pentures droites sur gonds scellés.

Portes sur cadre dormant avec ferrage par pentures droites sur gonds vissés à mettre en œuvre en feuillure pour le premier étage.

Pour l'ensemble : serrure en applique, béquille double en fer patiné type fer forgé à l'ancienne, Toutes sujétions de mise en œuvre et tous accessoires de pose suivant plans de détails.

La prestation comprend la réalisation de trois couches de peinture microporeuse pour finition intérieure et extérieure.

Localisation :

- 2 Portes d'accès au premier étage depuis la tourelle d'escalier
- 1 Porte d'accès au premier étage depuis la cage d'ascenseur.
- 2 Portes d'accès au second étage depuis la tourelle d'escalier et depuis galerie.

Toutes les portes recevront le même parement extérieur.

Quincailleries :

- poignées de porte : Game Chemin de fer de Brionne

Dispositions particulières :

- Toutes les portes seront munies de cylindres européens. Une clef unique commandera toutes les portes de cet édifice. Elles pourront s'intégrer à un organigramme à venir regroupant tous les bâtiments communaux.
- La porte d'accès au premier étage depuis la cage d'ascenseur ne sera pas peinte en face extérieure, mais traitée à l'huile, ref plancher sapin.
- Le cadre dormant de la porte d'accès au premier étage depuis la cage d'ascenseur devra s'ajuster sur le tunnel en acier corten. L'attributaire du présent lot devra donc se mettre en rapport avec l'attributaire du lot métallerie pour coordonner l'exécution de l'interface de ses ouvrages qui sera traduite par un plan d'exécution soumis à l'accord de l'architecte. Les fixations du dormant sur le chemisage devront impérativement être réalisés avec des accessoires en inox.
- La porte d'accès au premier étage depuis la cage d'ascenseur ne sera munie de part et d'autre de bâton de maréchal L +/- 80 cm en acier brossé, d'un ferme-porte automatique en applique de technologie à came et contre piston. Fixations invisibles. Capot avec dispositif anti-démontage. Conformés à la norme EN 1154. CE. Conformés aux réglementations d'accessibilité. Montage standard : sur l'ouvrant côté paumelles. Finition noir, et pourvue d'une serrure à larder à olive réglable.

12. CROISEES EXTERIEURES BOIS.

Fourniture et mise en œuvre de menuiseries fabriquées en atelier suivant les plans de détails, en chêne de second choix, traité insecticide et fongicide, finition peinture trois couches.

Toutes les menuiseries seront fabriquées suivant les plans de détail de l'Architecte, les études de résistance restant à la charge de l'Entrepreneur.

Les plans d'exécution de l'Entreprise seront validés par l'architecte avant fabrication. Toutes modifications de section ou de profils seront préalablement soumises à l'Architecte pour confirmation, avant fabrication.

Toutes les quincailleries seront de dimensions adaptées à leur fonction. Tous les modèles seront soumis à l'approbation de l'Architecte. Si les modèles proposés par l'Entrepreneur ne s'accordent pas au caractère du Monument Historique, il devra se soumettre aux prescriptions de l'architecte, sans pouvoir exiger de supplément de prix.

La prestation comprendra la fourniture de croisée fabriquée en atelier à un vantail ouvrant à la française et la pose en applique sur support ancien en pierre de taille. Pour les fenêtres avec traverse en pierre, deux châssis distincts seront posés.

Dormant section 72 x 68 mm équipé de joints préformés assurant une parfaite étanchéité. Pose en feuillure à l'emplacement des anciennes menuiseries, y compris dépose des celles subsistantes. Les pièces d'appuis, jets d'eau et traverses seront réalisée en bois suivant profils des plans de détail. Les trous d'évacuation des condensats seront faits de telle manière qu'ils seront invisibles.

Vantaux ouvrant à la Française, épaisseur 58 mm à frappe. Ferrage par 2 paumelles à turlupet, condamnation par crémone en applique à 2 points de verrouillage avec poignées simple finition fer patiné. Habillage

intérieur par champs plats après avis de l'Architecte, toutes sujétions de mise en œuvre et tous accessoires de pose.

Les petits bois seront réalisés suivant dessins des façades.

La poignée de commande modèle à définir, disposée au maximum à 1.30 m du sol fini, sauf pour les impostes.

La mise en œuvre se fera sur bandes comprimables adaptées à la nature du support. L'entrepreneur qui aura la charge de la dépose des anciennes menuiseries s'assurera lors de leur dépose de la sauvegarde des maçonneries en pierre de taille. L'utilisation de silicone et autre mousses expansives pour assurer l'étanchéité entre les supports et les menuiseries est interdite.

Vitrages :

- simple vitrage feuilleté type VITRUM RESIST de ST Juste,
- double-vitrage type CLIMATPLUS COLONIAL de ST Juste

Quincailleries :

- crémones : Game Chemin de fer de Brionne

Pour la pose, l'Entrepreneur aura la possibilité, en accord avec l'Architecte, de demander au tailleur de pierre des retailles légères des feuillures et des supports pour éliminer les importants irrégularités.

La prestation comprendra :

- La prise des cotes et tous relevés préalables à la fabrication.
- La fourniture et la pose de fenêtres ouvrant à la française suivant plans de façades.
- La réalisation d'une couche d'impression et de deux couches de peinture pour finition intérieure et extérieure sur l'ensemble des menuiseries.

13. VOLET EXTERIEUR PLEIN.

Fourniture et pose de volet plein réalisé en atelier en chêne de second choix traité insecticide et fongicide, finition peinte 3 couches, suivant plans de détails de l'Architecte et plan d'exécution de l'entreprise validés par l'Architecte. Battants à simple ou double parement de lames extérieures verticales et intérieures horizontales assemblées par clef en queue d'aronde. Parements constitués de planches de 20 et 24 mm fini. Parements constitués de lames de +/- 20 cm de large. Les lames seront légèrement chanfreinées à 45 % en face extérieure.

Ferrage par pentures sur gonds scellés, loquet intérieur en applique en fer patiné type fer forgé à l'ancienne, modèle à soumettre à l'accord de l'architecte. Toutes sujétions de mise en œuvre et tous accessoires de pose suivant plans de détails.

La prestation comprend la réalisation de trois couches de peinture microporeuse pour finition intérieure et extérieure.

Tous les volets recevront le même parement extérieur.

Localisation :

En simple parement de 24 mm pour tourelle d'escalier.

En double parement de 20 mm pour bouche à feu de la façade Sud.

14. VOLET EXTERIEUR AJOURE.

Fourniture et pose de volet ajouré réalisé en atelier en chêne de second choix traité insecticide et fongicide, finition peinte 3 couches, suivant plans de détails de l'Architecte et plan d'exécution de l'entreprise validés par l'Architecte. Battants à double parement de lames extérieures verticales et intérieures horizontales assemblées à mi-bois et montées sur cadre extérieur. Parements constitués de planches de 30 mm fini. Les lames seront légèrement chanfreinées à 45 % en face extérieure. Les lames auront une largeur de 8 cm et seront séparées d'un vide de 7 cm.

Ferrage par pentures sur gonds scellés, serrure intérieur en applique en fer patiné type fer forgé à l'ancienne, modèle à soumettre à l'accord de l'architecte. Toutes sujétions de mise en œuvre et tous accessoires de pose suivant plans de détails.

La prestation comprend la réalisation de trois couches de peinture microporeuse pour finition intérieure et extérieure.

Tous les volets recevront le même parement extérieur.

Localisation :

En haut de la tourelle d'escalier.

15. RESTAURATION DAIS GOTHIQUE.

L'objectif des travaux n'est pas de restituer la totalité du dé par le remplacement des parties disparues, mais de restaurer, remettre en état et assurer la pérennité de l'ouvrage existant.
Les travaux seront réalisés avec soins suivant indication de l'Architecte lors d'un diagnostic sur place.

Les travaux comprendront :

- la dépose proprement dite du dé avec le plus grand soin pour ne pas l'endommager,
- la fabrication et la mise en œuvre de toutes les protections afin de prévenir toutes dégradations lors des opérations de déposes et des transports.
- les manutentions et le transport en atelier en vue de restauration,
- les désassemblages nécessaires et réassemblages,
- la restauration proprement dite comprenant le dépoussiérage, le décapage des anciennes cires et peintures de toutes natures, le ponçage manuel léger, la purge et le remplacement des parties trop altérées et la mise en œuvre à enture de pièces de bois de même essence, toutes sujétion de parfait raccordement avec les parties anciennes,
- la vérification et les consolidations des assemblages
- le resserrage et le rechevillage des pièces compris fourniture des chevilles,
- Les éventuels compléments de quincaillerie à l'identique et la restauration de celles en place.
- Traitement de finition à huile de lin chaude incolore avec siccatif.
- Protection et transport retour depuis l'atelier pour repose
- Repose et fixation après travaux de restauration et protection provisoires jusqu'à réception de chantier.

16. PARQUET.

Fourniture et mise en œuvre de chêne de pays de second choix pour exécution suivant les règles de l'art de travaux destinés à la restitution de parquet dans les étages de la tour. Les pièces étant destinés à accueillir des espaces d'exposition, les planchers devront pouvoir en supporter les charges d'exploitation normales, en plus du poids propre de tous ses constituants.

Les parquets seront réalisés traditionnellement avec incorporation d'isolant entre les lambourdes. Ils seront posés sur support neuf, parfaitement plan, constitués de chape de béton léger du lot maçonnerie.

La prestation comprendra la fourniture des bois y compris les déchets, le transport des pièces jusqu'au chantier, le coltinage et les manutentions sur le chantier.

La mise en œuvre comprend, les coupements, retailles, ajustages, assemblages, refouillements, scellements et tous les accessoires pour mise en œuvre des pièces neuves.

Les bois neufs seront parfaitement secs.

Les travaux comprendront la mise en œuvre des lambourdes, la mise en œuvre de l'isolant et la pose du parquet. Sont également compris toutes les sujétions normales de réalisation d'entaille dans les bois et l'isolant pour passage de gaines et réseaux de faible diamètre.

Les lambourdes seront de sections 50/80 mm. 80 mm correspondant à l'épaisseur de l'isolant à mettre en œuvre. L'isolant sera constitué de plaques de mousse de polyuréthane prévues pour être assemblées par rainure et languette. La pose de l'isolant devra se faire avec le plus grand soin quant à la découpe des plaques et à leur mise en œuvre entre les lambourdes qui devra être parfaitement ajustée.

Fourniture et pose de parquet massif en chêne de second choix et en sapin de 20 mm d'épaisseur, lame à rainure et languette. Il sera indispensable que les lames soient parfaitement calibrées, afin d'obtenir un affleurement irréprochable. Si tel n'est pas le cas, l'entrepreneur devra, sans supplément de prix, le ponçage de l'ensemble du parquet avant traitement de surface. La fixation des lames sur les lambourdes se fera au moyen de clous à parquet enfoncés obliquement dans le joint, afin qu'ils ne soient pas apparents à la surface.

La prestation comprendra :

- La préparation des supports et leur éventuel ajustement.
- La fourniture et la pose des lambourdes perpendiculairement au sens de pose des lames. La pose se fera suivant les plans de détails. Au premier étage, la pose sera axée sur la cheminée et perpendiculairement au refend. Les lambourdes seront fixées entre elles, mais seront libres par rapport au support. C'est le poids de l'ensemble du parquet qui en assurera la stabilité.
- La fourniture des lames proprement dites, y compris les pertes d'emploi pour pose en échelle.
- La pose des lames conformément au D.T.U. 51.2 en échelle et à joints décalés à coupes perdues, y compris l'exécution des coupes, le clouage et toutes sujétions de traçage, de coupes, ajustages,

assemblages, tous les accessoires, le coltinage et les manutentions sur le chantier. En tout état de cause, les jonctions des bois debout se feront toujours au milieu de la lambourde et toujours chevauchés.

- Toutes sujétions pour exécution de cadre et de bordure. Il n'est pas prévu de plinthe, compte tenu du manque de rectitude des murs. Par conséquent, les coupes des cadres devront être particulièrement soignées afin de laisser un vide aussi régulier que possible au pied des murs. Les cadres seront taillés dans des lames plus larges que les lames courantes afin de ne pas être, au minimum moins large que les lames courantes.
- Le traitement des seuils et raccord au droit des portes à présenter à l'accord de l'Architecte.
- Traitement à l'huile du parquet sapin du second étage. Le traitement sera appliqué en deux couches après ponçage fin et dépolissage du support. Produit : Huile pour Parquet lieux à trafic intense de Blanchon ou équivalent.

Disposition particulière :

Avant la pose des lambourdes, l'entrepreneur s'assurera que le taux d'humidité du support en béton léger est compatible avec la pose des lambourdes et n'entraînera pas leur déformation ultérieure. Si tel n'est pas le cas, il devra attendre le séchage suffisant du support.

Il sera ménagé un vide périphérique de 10 mm minimum entre le parquet et les murs pour assurer sa libre dilatation.

Localisation :

- Pose en échelle de lame de +/- 10 cm de large, en chêne, suivant plans de détail au premier étage,
- Pose à l'anglaise de lame de +/- 20 cm de large, en sapin au, second niveau

17. VITRIFICATION DE PARQUET.

Travaux de finition par application de produit vitrifiant sur le parquet chêne neuf du premier étage comprenant :

- Toutes sujétions de replanissage, ponçage des bois et application d'un bouche-pore.
- Toutes sujétions de ponçages au grain décroissant jusqu'à obtention d'une surface parfaitement lisse.
- Dépoussiérage soigné du support et protection avant application du vitrifiant,
- Fourniture et mise en œuvre en trois couches d'un produit de vitrification incolore mat type : Vitricateur Parquet "SVP AQUA" de Blanchon ou équivalent spécial parquet soumis à fortes sollicitations, classement au feu CflS1.
- Application en 3 couches, avec ponçage entre couche
- Mise en œuvre suivant préconisations du fabricant

Le parquet devra être parfaitement propre et sec ; en général, humidité inférieure à 10% suivant D.T.U. en vigueur.

Localisation : Parquet chêne du premier étage.

18. PAROI AJOUREE.

Pour clôture de l'espace sis à l'ouest du passage charretier, réalisation d'une paroi ajourée au-dessus de la maçonnerie séparative du passage, en remplacement de celle déposée.

La prestation comprendra la réalisation d'une ossature auto-stable en bois de charpente composée d'un cadre périphérique, de montant, traverses et contreventements sur laquelle sera ensuite clouée un parement ajouré de planches verticales.

Les travaux comprendront :

- La fourniture et la mise en œuvre de bois de charpente en sapin de pays traité incolore pour réalisation de l'ossature primaire,
- La fourniture et la mise en œuvre de planches de 200/27 mm en sapin de pays traité incolore pour réalisation du parement.
- Tant pour l'ossature que pour le parement : les prises de mesure, l'exécution des traçages, des coupes, ajustages, assemblages par tenon et mortaise de l'ossature, le clouage des planches et toutes sujétions de fourniture et de pose de tous les accessoires, le coltinage et les manutentions sur le chantier.
- Les planches seront posées avec un espace de 4 cm entre elles. Le clouage des planches se fera avec des clous galvanisés à tête larges. Les clous qui resteront apparente seront parfaitement alignés.
- Traitement à l'huile des planches sapin. Le traitement sera appliqué, avant pose sur les deux faces en deux couches après ponçage fin et dépolissage du support. Produit : Huile pour Parquet lieux à trafic intense de Blanchon ou équivalent.
- Le nettoyage du chantier et l'évacuation des gravois.

19. GARDE-CORPS.

Pour mise en sécurité du palier supérieur de l'escalier hélicoïdal en pierre de taille, fourniture et mise en œuvre d'un palier bois, d'un garde-corps et d'un poteau de départ toute hauteur.

La prestation comprendra la réalisation d'un petit plancher bois faisant office de palier, d'un garde-corps en limite de ce palier et d'un poteau bois posé sur le noyau de l'escalier en pierre et joignant la charpente ayant pour fonction de maintenir le garde-corps.

Le plancher sera composé des bois nécessaires à assurer sa stabilité, le parquet sera réalisé comme celui du second étage. Le poteau sera de section carré +/- 10/10 cm fini poncé fin avec angles chanfreinés. Il sera fixé en partie haute à la charpente.

Le garde-corps sera composé d'une lisse basse, de fuseaux de section carré posés à 45 % et d'une lisse haute faisant main courante.

L'ensemble sera réalisé en chêne de second choix en finition huilé.

La prestation comprendra toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Lu et accepté le

L'entreprise, Cachet et Signature